

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2020 (Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation générale

Attribution des marchés à procédure adaptée :

Numéro arrêté	Fournisseur ou prestataire	Objet marché	Montant HT	Montant TTC	Date décision
CPTA 01/2020	SA SACPA CASTELJALOUX (47)	Capture, ramassage et transport des animaux errants sur la voie publique 24h/24h et 7 jours sur 7	5 020,60€	6 024,72€	26 11 2020

➤ VIE ASSOCIATIVE

- 1°) Le Conseil Municipal a pris acte du bilan financier des mises à disposition des agents communaux au profit des associations locales (année scolaire 2019/2020) pour un montant total de 5 853.93€.

➤ AFFAIRES SOCIALES

- 2°) Le Conseil municipal désigne les membres de la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées comme suit :
Etienne FRAPPIER, Daniel JUIN, Laurence MANOIR, Marie-Christine AYRAULT, Michel LHERAHOUX, Sylvie FORTAIN, Jean-Noël CHAIGNE, Jean-Marc MAZIERE

➤ COMMUNICATION

- 3°) Le Conseil municipal décide d'accorder une remise de 20% sur la redevance d'occupation du domaine public à la société Exterion Media France SA. L'aide consentie à l'entreprise pour 2020 s'élève à 923€.

➤ CULTURE

- 4°) Le Conseil municipal décide de fixer à 15€, par an et par famille, le montant annuel de l'abonnement à la bibliothèque au titre de l'année 2021 (tarif inchangé depuis 2016).

➤ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, VOIRIE ET URBANISME

- 5°) Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs 2021 des droits de place et de diverses prestations voirie comme suit :
Droits de place : 0.75€ le mètre linéaire et 19.20€ le forfait gros tonnage
Voirie communale : Fourniture et pose de buses 365€, abaissement de bordure 848€, intervention forfaitaire des services techniques 589€.
- 6°) Le Conseil Municipal décide de renouveler le partenariat avec SOREGIES dans le cadre des illuminations de fin d'année et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention de mécénat.

7°) Le Conseil municipal accepte la cession à la SEP des parcelles ZV 646, ZW182 et 184, situées parc Aliénor d'Aquitaine, d'une superficie totale de 9 006 m², au tarif de 3.83€ HT le m². Le montant total de la cession s'élève à 34 492.98 HT.

➤ CIMETIERES

8°) Le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs 2021 des concessions dans les cimetières et des prestations funéraires de la manière suivante :

Concessions en pleine terre	Simple (2m ²)	Double (4m ²)
Cinquantenaires	339€	678€
Trentenaires	173€	344€
Temporaires (10 ans)	70€	140€

Columbarium (la case) :

10 ans : 308€

30 ans : 540€

Caveau d'attente (par jour) : 7.00€

Ouverture de case : 69€

Enfouissement des cendres dans le jardin du souvenir : 105€

Vacation funéraire : 25.50€

Plaque de colonne funéraire : 27€

➤ BATIMENTS

9°) Dans le cadre de la réalisation de fouilles archéologiques préventive préalable aux travaux de réhabilitation et d'extension du pôle enfance, le Conseil municipal décide de répondre à l'appel à projet prévu dans le dispositif ACTIV' et autorise Madame le Maire à demander une subvention à l'Etat au titre du Fonds national pour l'archéologie Préventive.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

<u>Dépenses HT</u>		<u>Recettes</u>	
-Tranche 1 fouilles	169 063€	-Etat (FNAP)	109 459€
-TC1 à TC4	49 855€	-Conseil départemental 86	25 000€
		-Part communale	84 459€
TOTAL	218 918€		218 918€

➤ FINANCES

10°) Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à demander des subventions à l'Etat et au Conseil Départemental de la Vienne dans le cadre du dispositif ACTIV' pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique d'un montant de 28 687€ HT.

11°) Le Conseil municipal adopte la décision modificative n°1 qui s'équilibre à 0€ en section de fonctionnement et à 111 216€ en investissement.

12°) Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à mandater en section d'investissement avant le vote du budget 2021 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

13°) Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2021 de location des salles communale.

14°) Le Conseil Municipal décide de fixer à 37€ le coût horaire 2021 de la main d'œuvre communale.

➤ RESSOURCES HUMAINES

15°) Le Conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante avec effet au 1^{er} janvier 2021 :

Service scolaire et périscolaire (Direction d'un accueil de loisirs sans hébergement-Site de l'école Robert Desnos)

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à raison de 27/35^{ème}
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à raison de 27/35^{ème}

➤ ADMINISTRATION GENERALE

16°) Le Conseil municipal adopte le règlement intérieur du conseil municipal de Migné-Auxances.

➤ INTERCOMMUNALITE

17°) Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du Président de Grand Poitiers (exercice 2019).

➤ Questions diverses

Fait à Migné-Auxances, le 22 décembre 2020



Le Maire,
Florence JARDIN